



Département de l'Eure
Canton de Pont de l'Arche
Mairie d'Igoville
27460 - IGOVILLE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JUIN 2018 A 20H30

PRESENTS : MME BLANDIN, MME BRAULT, MME DELBE, MME MAURISSE, MME LEFEBVRE, MME LEMAIRE, MME GUIGUENO, MR WAECHTER, MR DEVILERS, MR DUCHE, MR MACE, MR JAHIER, MME BREEMEERSCH.

Absent : M.LERAT

POUVOIRS :

Mme DUBOIS à Mr MACE
Mr LEMERCIER à Mme BREEMEERSCH
Mme BOUTEILLER à Mme BLANDIN
Mr BOUQUET à Mr WAECHTER

SECRETARE DE SEANCE : MME.VIRGINIE MAURISSE

1 DEMISSION D'UN CONSEILLER

Madame le Maire fait part de la décision de monsieur G.SAILLOT de démissionner de son poste de conseiller. Elle donne lecture de son courrier qui en explique la raison.

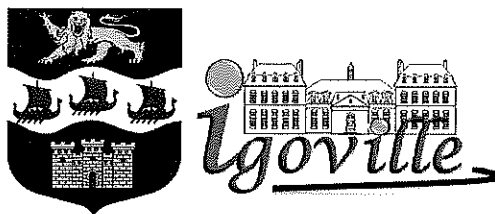
Monsieur G.SAILLOT n'est pas remplacé, tous les candidats sur la liste de Madame BLANDIN ayant été appelé. Le conseil municipal compte désormais 18 membres.

Les membres du conseil sont invités à en prendre acte.

2 INFORMATION SUR LES DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

Madame le Maire relate aux membres du conseil, l'échange qui a eu lieu entre Monsieur Bruno QUESTEL et les élus de l'agglomération SEINE EURE suite à la baisse de la DGF 2018 pourtant annoncée identique à celle de 2017.

**Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.
A Igoville, le 10/04/2018**



Elle donne lecture de la réponse du Ministre, Monsieur Gérard COLLOMB
Madame Blandin évoque également la refonte de la fiscalité locale qui viendrait modifier les règles de redistribution des impôts et taxes aux collectivités locales.

Les membres du conseil sont invités à en prendre acte.

3 RAPPORT D'OBSERVATIONS CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES « ESPACE DES 2 RIVES »

Madame BLANDIN présente le rapport d'enquête sur la gestion de l'association de « l'espace des deux rives » envoyé par la chambre régionale des comptes.

Madame BLANDIN fait une synthèse du document et expose les problèmes et dysfonctionnements qu'a connu l'association « l'ESPACE des 2 Rives » sur les années 2012 à 2016.

Après débat les conseillers se prononcent

Considérant que :

- Un dépôt de plainte a été déposé contre les auteurs des détournements de fond et qu'une enquête est en cours
- L'association a mis fin aux dysfonctionnements mis en avant par le rapport de la cours des comptes en mettant un place un contrôle plus rigoureux de sa gestion
- la qualité du travail exercée par les équipes de l'association au sein de la crèche les Cabrioles donne satisfaction aux IGOVILLAIS
- les différentes instances qui subventionnent la structure : CAF, département, DRAC, CASE...ont maintenu leur collaboration avec à l'association

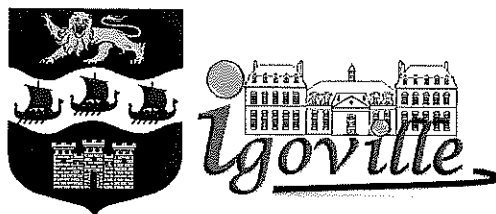
Le conseil municipal, conscient des conséquences engendrées par ces malversations, maintient actuellement sa collaboration avec l'équipe dirigeante de l'association et se réserve la possibilité de revoir sa décision en fonction de l'avancé de l'enquête en cours.

4 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame BLANDIN présente le tableau des subventions versées aux associations de la commune tel que présenté ci-dessous et le commente.

- Les anciens combattants reçoivent une contribution supplémentaire en raison du centenaire de la première guerre mondiale
- Le versement d'une subvention au « Club de la joyeuse Ambiance » disparaît
- Au regard du déficit récurant de la fête country, et considérant d'autre part que la totalité de la subvention communale ne couvre pas ce déficit, la subvention attribuée au comité des fêtes est diminuée de 10%.

**Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.
A Igoville, le 10/04/2018**



Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur ce tableau
Madame BRAULT membre du bureau du comité des fêtes et adhérente à la « palette igovillaise » ne prend pas part au vote.

POUR : 13

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

Subvention de fonctionnement 2018

coopérative scolaire école maternelle	265
coopérative scolaire école primaire	265
club joyeuse ambiance	-
anciens combattants Igoville	649
Le foyer des tourelles	255
comité FNACA	61
coopérative scolaire EP	1 754
coopérative scolaire EM	1 061
comité des fêtes	5 650
A S C I	4 683
club la palette igovillaise	500
la prévention routière	102
foyer socio éducatif collège Pont de l'arche	71
RASED	408
les p'tits loups d'Igoville	255
espace des 2 rives (crèche)	75 000

5 AUGMENTATION LOYER

Comme chaque année en cette période le conseil municipal doit se prononcer sur l'augmentation des loyers des locataires de la commune.

Madame le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation en 2016 et que l'augmentation pour l'année 2017 était de 0,18%

Pour l'année 2018 l'indice de référence des loyers communiqué par l'INSEE représente une augmentation de : 1,05%

Elle propose d'appliquer cette augmentation au 1er juillet 2018.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Igoville, le 10/04/2018



6 POINT SUR LE DOSSIER PLUI

Madame Le Maire évoque le dossier sur le PLUI et l'avancement des dossiers. Elle rappelle que le calendrier à respecter est serré et propose d'organiser une réunion en interne avec les élus qui souhaitent y participer, l'objectif étant de présenter le dossier en profondeur.

Les membres du conseil sont invités à en prendre acte.

7 TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN : NOTIFICATION DE JUGEMENT

Madame BLANDIN rappelle aux membres du conseil municipal qu'un recours devant le tribunal administratif de Rouen a été déposé par un habitant de la rue des canadiens en vue d'annuler le permis de construire modificatif délivré à son voisin.

Le dossier a été présenté devant le tribunal administratif et le jugement a été rendu. Celui-ci déboute le plaignant et rejette sa requête.

Les membres du conseil sont invités à en prendre acte.

8 RUE DES CANADIENS

Madame LEFEBVRE expose des problèmes rue des canadiens.

- A la sortie de la rue des jacinthes, la chicane située en face sur la droite présente un danger pour les automobilistes
- Le bruit des voitures qui redémarrent en côte troublent les riverains.

Elle souhaite que les aménagements de la voirie soient repris et que la priorité sur la route soit donnée aux véhicules montants.

Madame Le Maire consent que l'aménagement des lieux ne donne pas entièrement satisfaction.

Toutefois elle rappelle que les chicanes ont été installées pour réduire les problèmes de vitesse excessive. En retirant les chicanes, on s'expose au retour de ces excès et à la mise en danger des piétons.

Madame Le maire informe également que le service « Voirie » de la CASE a été informée du problème et qu'elle est sollicitée pour présenter un aménagement plus efficace en matière de sécurité.

9 REPRISE VOIRIES – MARCEAU INVESTISSEMENT

Madame BLANDIN rappelle que la société MARCEAU INVESTISSEMENT est propriétaire de terrains sur la commune d'IGOVILLE.

Afin de disposer de ces lieux la commune souhaite la rétrocession de ces terrains qui peut se faire dans le cadre d'une négociation.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer pour donner une suite favorable à la reprise de ces terrains dans le domaine communal.

POUR : UNANIMITE

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Igoville, le 10/04/2018



10 MODIFICATIONS DE STATUTS DE LA CASE

Madame le Maire rappelle que « Le service Enfance, jeunesse » est une compétence facultative à laquelle les communes de l'agglomération Seine Eure peuvent librement adhérer. La commune de Pont de l'ARCHE par délibération a souhaité confier cette compétence aux services à la CASE.

Toute nouvelle demande d'adhésion à la compétence « Enfance Jeunesse » nécessitant une modification de statuts de l'agglomération SEINE EURE, les conseils municipaux de chaque commune membre sont invités à s'exprimer sur cette modification.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, s'exprime

POUR : 13

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

11 ETUDE DE REVISION DE ZONAGE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe les membres du conseil du souhait des élus de l'agglomération SEINE EURE de réorganiser le service eaux et assainissement et tout particulièrement de revoir le zonage du territoire. Cette demande s'explique par :

1. l'intégration récente de nouvelles communes dans l'EPCI
2. les différents modes de gestion de cette compétence (régie et DSP) dans l'agglomération
3. le besoin de répondre efficacement et rapidement aux problèmes liés aux intempéries
4. optimiser les interventions des équipes techniques de l'agglomération dans nos communes.

Les membres du conseil sont invités à en prendre acte.

12 SIEGE

PROCES VERBAL SIEGE

Madame BLANDIN informe les membres du conseil que le procès-verbal de la réunion du comité syndical du SIEGE est à la disposition de chacun pour information

REDEVANCE Transport et redistribution de GAZ

Madame le Maire propose de délibérer pour bénéficier de la somme de 417€

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, s'exprime

POUR : UNANIMITE

ABSTENTION :

CONTRE :

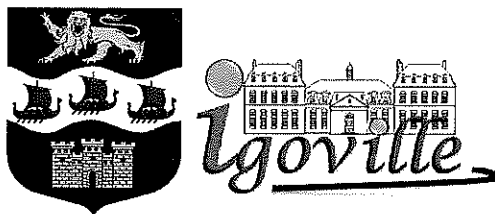
13 CLASSE DE MER

Monsieur MACE informe le conseil municipal qu'un séjour classe de mer est prévu et propose que la participation des familles au séjour des enfants soit fixée à :

18,60€ pour les Igovillais et 37,20€ pour les extérieurs.

Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Igoville, le 10/04/2018



18,60€ pour les Igovillais et 37,20€ pour les extérieurs.

Le conseil municipal à l'unanimité après avoir délibéré, se prononce pour cette tarification et autorise Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

De même pour l'année scolaire 2018/2019, Monsieur Macé propose d'organiser un séjour d'une semaine sur la côte Normande

Sur la base de ces éléments, il est proposé au conseil de bien vouloir autoriser Madame le Maire à demander une subvention auprès du Conseil départemental de l'Eure.

Le conseil municipal à l'unanimité après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à solliciter le conseil départemental pour obtenir une subvention et à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

14 JURY D'ASSISES

Le Tirage au sort désigne :

0176 : Corinne LE BECHEC – rue des platanes

0163 : Julie BRICOUT

0200 : Laurent CARON

15 REMBOURSEMENT MMA

Le conseil municipal est invité à accepter le remboursement d'un sinistre versé par l'assureur MMA pour un montant de : 300€

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

POUR : UNANIMITE

ABSTENTION :

CONTRE :

Le Maire,
Sylvie BLANDIN

**Vu par nous, Maire de la Commune d'Igoville pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.
A Igoville, le 10/04/2018**